

Ce que prévoit le PLU pour le centre de loisirs



Concernant l'espace actuel occupé par le centre de loisirs, la lecture du PLU appelle de la part de l'**AJUV** toute une série de remarques. Elles s'appuient systématiquement sur ce qui est écrit – ou ce qui manque – dans les documents officiels. Pour accroître la clarté et l'honnêteté de la présentation, les éléments qui ressortent du point de vue de l'**AJUV** sont indiqués en italique.

*Le centre de loisirs actuel a besoin d'une rénovation, voire d'une opération de démolition-reconstruction, pour être mis aux normes. Innovant au moment de sa construction, dans les années 1980, il vieillit (des problèmes d'étanchéité sont récurrents) et son aménagement avait été prévu pour une tranche d'âge qui n'est désormais plus majoritaire, ce qui pose des problèmes réels de prise en charge des enfants. L'**AJUV** en est consciente et ne se positionne pas sur le maintien coûte que coûte de l'existant : ce statu quo serait préjudiciable à tous et au premier chef aux enfants qui bénéficient de cet équipement.*

Quel est le projet du PLU ? La consultation du simple plan de zonage ([Plan de zonage du projet de PLU](#)) montre que toute la parcelle du centre de loisirs, un terrain très vaste qui va de la Nationale 7 jusqu'aux bords de l'Orge, passe en zone UCV1a. La lecture du règlement indique que cela permet la construction d'**immeubles en R + 5** (rez-de-chaussée plus 5 étages) sur toute la parcelle. Cela signifie la destruction du centre actuel, qui sera transféré dans la partie basse du parc Gounod, celle qui n'est pas classée en zone N (voir l'article [PLU, la situation inquiétante des espaces verts](#)). Concernant **ce transfert**, il pose un certain nombre de questions qui sont traitées sur ce site dans un autre texte, [Le déménagement du centre de loisirs rend service à qui](#). Nous nous attarderons ici simplement sur les questions liées au PLU.

Le terrain de sport, tout en bas du terrain, est également utile pour les jeunes et enfants du quartier, ce projet les en priverait, alors même que de nombreux logements collectifs, abritant des familles, sont prévus et existants ici.

Nos propositions

*Pour l'**AJUV**, la construction de l'ensemble en R + 5 est inadaptée. Un front d'immeubles en bord de Nationale est envisageable, dans une continuité le long de la voirie et pour valoriser ce bien municipal (une maison vétuste au bord de la N7, sans usage actuellement). Mais prévoir de tout bétonner, sans aucune transition avec*

l'environnement pavillonnaire existant, a pour simple intérêt de vendre au plus offrant.

*Pour l'**AJUV**, seule la partie haute de la parcelle (la maison vétuste et son emplacement), avec la maison en surplomb, peut éventuellement être vendue et construite. Le fruit financier de cette vente pourrait alors être affecté à une rénovation-reconstruction du centre de loisirs. Mais tout l'emplacement actuel du centre de loisirs doit être réservé à cet équipement et le terrain de sport doit être maintenu pour l'usage public.*

Vous pouvez également visionner la vidéo à ce sujet : [Une vidéo sur le centre de loisirs](#)

Si vous souhaitez exprimer votre désaccord vis-à-vis de ce projet faites-le entre le 11 avril et le 17 mai auprès du commissaire enquêteur. Attention cette période comporte des jours fériés, des ponts et des vacances. Vous pouvez pour connaître les modalités pratiques vous reporter à l'article [Comment participer à l'enquête publique sur le PLU ?](#) et utiliser toutes les informations issues de ce site que vous voulez.